

MAIRIE
DE CHÂTEAUNEUF-SUR-SARTHE

CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE

COMPTE RENDU DÉTAILLÉ DE LA SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2015

Présidence de Monsieur Maurice JARRY, *Maire*

L'an deux mil quinze, le seize du mois de septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de septembre sous la présidence de Monsieur Maurice JARRY, *Maire*.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs BRISSAUD, SUREAU, DUCHEMIN, LAMISSE, LEBRUN et CONGNARD **Adjoint**s et Mesdames et Messieurs GAGNIER, BOUTIN, BOZDEMIR, DERSOIR, PÉNARD, LEMAIRE, CRÉPEL, CRASNIER, ESNAULT, DRIANCOURT, TEMPLÉ, BILLIET et PERTUISEL **Conseillers Municipaux**.

ABSENTS NON EXCUSÉS : Madame PIEAU et Messieurs NACHURY et PEREYROL

PROCURATION : _____

SECRETAIRE : Madame PERTUISEL

1 - APPROBATION COMPTE RENDU SÉANCE DU 02 JUILLET 2015

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE L'EAU

Le Conseil Municipal adopte le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable à l'unanimité.

3 - TARIFS PUBLICITÉ BULLETIN MUNICIPAL

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les tarifs suivants pour les encarts publicitaires :

	2016
Format 1/8 ème de page	73 €
Format ¼ de page	124 €
Format ½ page	220 €
Format page entière	400 €
Format page entière couverture intérieure	417 €
Format page entière couverture extérieure	434 €

4 - TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT ET ACCUEIL PÉRISCOLAIRE APPLICABLES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les tarifs suivants :

ACCUEIL DE LOISIRS 2015 - 2016

Quotient	Journée avec repas		1/2 Journée avec repas		1/2 Journée sans repas	
	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune
moins de 400 €	6,75 €	8,10 €	4,75 €	5,70 €	2,75 €	3,30 €
de 401 à 524 €	10,75 €	12,90 €	7,75 €	9,30 €	4,75 €	5,70 €
de 525 à 780 €	12,75 €	15,30 €	8,75 €	10,50 €	5,75 €	6,90 €
de 781 à 1036 €	13,25 €	15,90 €	9,25 €	11,10 €	6,25 €	7,50 €
au-delà de 1036 €	13,75 €	16,50 €	9,75 €	11,70 €	6,75 €	8,10 €

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE 2015 - 2016

Quotient	Tarif au 1/4 d'heure
moins de 400 €	0,25 €le 1/4 d'heure
de 401 à 524 €	0,35 €le 1/4 d'heure
de 525 à 780 €	0,45 €le 1/4 d'heure
de 781 à 1036 €	0,50 €le 1/4 d'heure
au-delà de 1036 €	0,55 €le 1/4 d'heure

5 - PARTICIPATION 2015 DES COMMUNES AU TITRE DU FSL

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de participation au financement du Fonds de Solidarité pour le Logement à la hauteur de 617,07 € pour l'année 2015.

6 - FONDS DE CONCOURS SIEML

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les différents fonds de concours conformément à la convention financière. Le Conseil Municipal transfert également au SIEML la compétence infrastructure de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques et autorise Monsieur le Maire à signer la convention sur le déploiement des bornes électriques.

7 - RÉTROCESSION VOIRIE LOTISSEMENT LES PIERRES BLANCHES

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la rétrocession de la SARL "Loti Maine Anjou" à la commune par acte notarié pour l'euro symbolique.

8 - AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉ

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la mise en place d'un agenda d'accessibilité programmé concernant les 13 bâtiments communaux concernés soit :

- la bibliothèque,
- le camping,
- le centre nautique,
- le club house du tennis,
- le COSEC,
- l'église,
- la salle de l'Entrepôt,
- le groupe scolaire Marcel Pagnol,
- la salle de la Cigale,
- la Mairie,
- la piscine,
- la salle polyvalente,
- les vestiaires du foot.

9 - PLAN D'ÉPANDAGE DES BOUES DE LA STATION D'ÉPURATION : DÉSIGNATION DE L'AUTORITÉ ORGANISATRICE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de désigner Angers Loire Métropole en tant qu'autorité organisatrice de l'enquête publique sur le plan d'épandage des boues de la station d'épuration.

10 - MODIFICATIONS CADASTRE

Le Conseil Municipal accepte avec 16 voix pour et 4 abstentions la modification de cadastre qui doit être opérée.

11 - PRISE EN CHARGE DES TRAVAUX SUITE AUX DÉGÂTS DES EAUX RUE DES MOULINS

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la prise en charge des travaux suite à sinistre cité en objet pour un montant total de 682 €

12 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de clôturer ses engagements et d'autoriser le dernier versement d'un montant de 2000 € relatif à la subvention.

13 - ACCUEIL DES REFUGIÉS MIGRANTS SUR LA COMMUNE

Point reporté au prochain Conseil Municipal.

14 - PROJET COMMISSION CADRE DE VIE

Point reporté au prochain Conseil Municipal.

15 - TABLEAU DES EFFECTIFS : AUGMENTATION TEMPS DE TRAVAIL

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'augmentation du temps de travail de Madame Nathalie VANDOMME agent en poste au service de la cantine comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Ancien poste	Nouveau poste
Adjoint technique principal de 1ère classe 32H/semaine	Adjoint technique principal de 1ère classe 35H/semaine

15 - QUESTIONS DIVERSES

Le 18 octobre 2015 aura lieu le banquet des anciens.

Le Conseil Général à formuler une demande de boisement au Bois du Lattay.

Les prochains Conseils Municipaux se dérouleront aux dates suivantes :

- le 6 octobre 2015
- le 20 octobre 2015
- le 17 novembre 2015
- le 15 décembre 2015

L'ordre du jour étant épuisé la séance est clôturée à 22h20.